



Amende pêche en réserve non signalée

Par **stefdel34**, le **23/07/2013** à **17:23**

Bonjour,
Je viens d'être contrôlé et verbalisé dans une réserve de pêche signalée par AUCUN PANNEAU. J'étais apparemment quelques mètres à l'intérieur de cette réserve fédérale non signalée sur place. Je venais de plier mon matériel.
Le garde pêche a constaté lui aussi qu'il n'y avait aucun panneau et m'a dit qu'ils avaient sans doute été arrachés ! Il m'a dit qu'il allait les remettre...
Cela ne l'a pas empêché de me verbaliser et de me dire que j'allais recevoir une transaction.
Bien que la conversation entre nous ait été courtoise, je suis vraiment écoeuré d'avoir été ainsi piégé et que ma bonne foi n'ai pas été entendue.
J'ai toujours respecté les lois, notamment celles sur la pêche et c'est mon premier PV en 35 ans de pêche.
J'ai le sentiment d'une grande injustice, un peu comme si l'on enlevait tous les panneaux routiers et que l'on vous verbalise ensuite pour excès de vitesse.
Question 1 : combien cela va-t-il me coûter ?
Question 2 : Puis-je faire valoir ma bonne foi ?
Merci beaucoup.